



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 MARS 2024**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2024-50**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Marie BACH.

**REPRESENTE(S) :** Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

**ABSENT(S) :** M. Jean-Marc PUJOL.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

**Budget Primitif de la Régie Municipale du Parking Arago - Exercice 2024**

M. Frédéric GUILLAUMON expose :

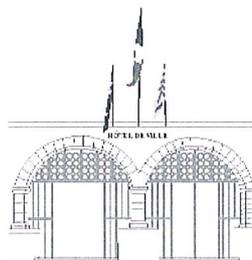
Mes chers collègues,

La ville de Perpignan demeure gestionnaire des parkings Arago et Forum Saint-Martin via sa régie de stationnement, la Régie Municipale du Parking Arago.

Face au contexte économique et aux incertitudes qui en résultent, le budget primitif de la Régie du Parking Arago demeure à l'équilibre. L'année 2023 est marquée par une nette augmentation de la fréquentation des parkings de la régie et notamment d'Arago.

Il est à noter, toutefois, que nous devons faire face, une nouvelle fois, à un risque d'augmentation des coûts liés à l'énergie.

Le Budget prévisionnel 2024 prend en compte assurément ces variables pour les deux exploitations parkings Arago et Forum Saint Martin.



Considérant que le conseil d'exploitation de la Régie Municipale du Parking Arago, gestionnaire des parkings Arago et Forum Saint-Martin, s'est préalablement réuni afin de procéder au vote du Budget Primitif 2024.

Considérant qu'il est rappelé au conseil municipal que le budget primitif est un budget prévisionnel qui ne pourra être modifié que par une décision modificative.

Ce budget primitif se décompose de la façon suivante :

### Section d'exploitation

#### DEPENSES :

011	Charges à caractère général	1 402 530,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	538 300,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 860,00
65	Autres charges de gestion courante	2 310,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00

**Total des dépenses d'exploitation..... 1 950 000,00**

#### RECETTES :

002	Résultat d'exploitation reporté	56 127,30
013	Atténuations de charges	20,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	16 270,00
75	Autres produits de gestion courante	1 877 542,70
77	Produits exceptionnels	40,00

**Total des recettes d'exploitation..... 1 950 000,00**

### Section d'investissement

#### DEPENSES :

001	Résultat d'investissement reporté	9 592,96
20	Immobilisations Incorporelles	2 407,04
21	Immobilisations corporelles	15 000,00

**Total des dépenses d'investissement ..... 27 000,00**

#### RECETTES :

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 860,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 592,96
16	Emprunts et dette assimilées	12 547,04

**Total des recettes d'investissement ..... 27 000,00**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le Budget Primitif pour l'année 2024 de la Régie Municipale du Parking Arago,

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver, le budget municipal primitif 2024 de la Régie Municipale du Parking Arago, gestionnaire des Parkings Arago et Forum Saint Martin,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

41 POUR

13 CONTRE(S) : M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20240328 -188697-DE-1-1

Accusé reçu le :

Affiché le :

09 AVR. 2024

09 AVR. 2024

M. Frédéric GUILLAUMON, Pour le Maire l'Adjoint délégué

